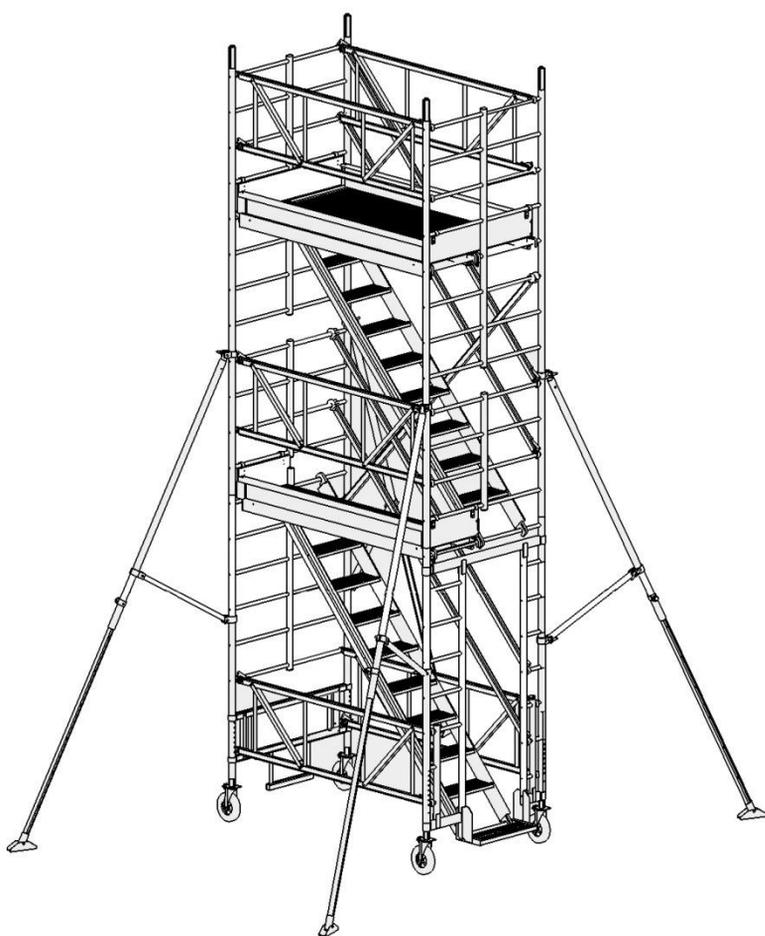


NOTICE DE MONTAGE ET D 'UTILISATION

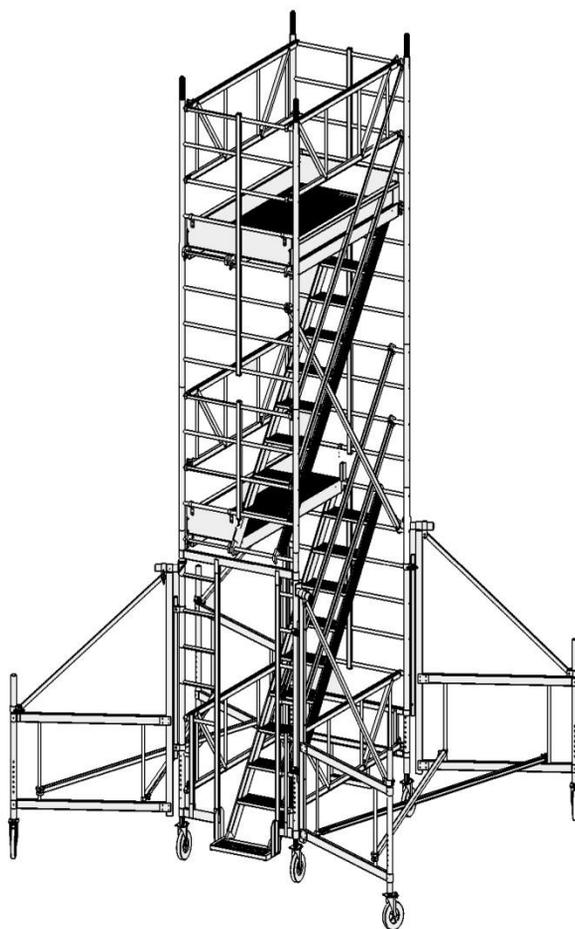
ECHAFAUDAGE ROULANT ALUMINIUM

Série T modèle TES et TER

EN 1004 - 3 - 8 / 12 - A



Modèle TES
Base standard



Modèle TER
Base pivotante

Hauteur maxi :
Plateau 12 m
Travail 14 m

Longueur 2 m

CONSIGNES D 'UTILISATION

Le montage et l 'utilisation de l 'échafaudage ne peuvent être faits que par des personnes familiarisées avec les présentes instructions de montage et d 'utilisation. Il est indispensable de suivre strictement ces instructions.

Le montage et le démontage doivent être faits de préférence par 2 monteurs correctement équipés.

ZONE DE TRAVAIL :

- Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension.
- Les échafaudages ne peuvent pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs.
- Interdire l'accès de l'échafaudage au public.
- Baliser la zone d'implantation de l'échafaudage en cas de circulation de véhicules ou d'engins

CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

- Vérifier que l'échafaudage est monté correctement et complètement selon les instructions ULTRALU.
- Vérifier que l'échafaudage roulant est monté verticalement (tolérance : 1 %), sinon le régler.
- Avant utilisation de l'échafaudage toutes les pièces qui le composent - particulièrement les croisillons, garde corps, longerons, jambes de force et plateaux - sont à examiner afin de garantir un montage et un verrouillage correct.
- L'accès à l'échafaudage ne peut se faire qu'après contrôle, toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel de l'échafaudage doivent être prises, comme par exemple les vérifications du blocage des roues, du positionnement des stabilisateurs, ceci est également valable pendant le montage.
- Lors des travaux en position normale les stabilisateurs doivent être correctement en appui. Lors des travaux en façade où les stabilisateurs ne sont pas en appui, l'échafaudage doit être ancré au mur.
- Vérifier que des modifications de l'environnement n'influencent pas l'utilisation en sécurité de l'échafaudage.
- Respecter les charges admissibles sur les plateaux et la structure.
- Les forces horizontales ne doivent pas dépasser 30 kg.
- Vent limite avec stabilisateurs = 45 Km/h (force 6 sur l'échelle de Beaufort)au delà, amarrer l'échafaudage.

VERIFICATIONS :

- Vérifier les pièces avant chaque montage et particulièrement :
 - les bandages et les freins des roues
 - les colliers de fixation des stabilisateurs
 - les crochets des plateaux
 - les dispositifs de sécurité

CONSIGNES DE SECURITE

IL EST INTERDIT :

- D'augmenter la hauteur au delà de celle autorisée.
- D'utiliser une potence.
- De bâcher un échafaudage roulant même partiellement.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.
- D'établir un pont entre un bâtiment et un échafaudage ou entre 2 échafaudages.
- D'accéder au plateau par l'extérieur de l'échafaudage.
- De sauter sur les planchers.
- D'utiliser un échafaudage qui n'a pas été monté selon les instructions de la notice ULTRALU
- De se pencher par dessus le garde corps.

Les travaux ne sont permis que sur le plateau de travail. Il est interdit de charger ou de travailler à la fois sur plusieurs plateaux.

La conformité du montage doit être vérifiée par le responsable de la sécurité sur le chantier nommé par le chef d'entreprise

Les vérifications porteront sur :

- les appuis
- le montage
- l'environnement.



CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- Les roulants ne doivent être déplacés que manuellement et sur un sol solide, de niveau, et sans obstacle au sol ou aérien. La vitesse normale de marche d'un homme ne doit pas être dépassée pendant le déplacement.
- Il est interdit de déplacer l'échafaudage lorsque du personnel se trouve sur celui-ci.
- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- L'échafaudage ne peut être déplacé que dans le sens de la longueur et jamais en diagonal.
- La pente maxi au sol ne doit pas excéder 3 %.
- Ne jamais tracter un échafaudage roulant avec un véhicule moteur.
- Ne pas déplacer l'échafaudage roulant avec un vent supérieur à 45 km/h
- Conserver les stabilisateurs fixés sur l'échafaudage roulant pendant le déplacement (avec un minimum de jeu entre le sol et le sabot).
- Le sol sur lequel l'échafaudage roulant se déplace doit être capable de supporter les descentes de charge.
- Pour les terrains meubles prévoir un chemin de roulement
- Il est interdit de déplacer un échafaudage roulant lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celui-ci
- L'échafaudage peut être soulevé par une grue dans le respect de la fiche 25 du syndicat français de l'échafaudage (FICHE Z 25) et selon l'annexe 1 (page 21 et 22 de ce document).

VERIFICATIONS ET STOCKAGE

Doit être changée toute pièce ayant subi :

- des fissures
 - des perçages
 - une déformation permanente
 - ou tout autre défaut
-
- Après utilisation, les composants doivent être nettoyés (nettoyeur haute pression)
 - Examiner toutes les pièces telles que 1/2 coquilles crochets visseries etc... Les pièces endommagées doivent être systématiquement changées .
 - Le stockage et le transport doivent être fait dans de bonnes conditions :
 - Ne pas jeter les éléments.
 - Ne pas charger par dessus avec du matériel étranger .
 - Ne pas mettre en contact avec un environnement tel que terre et autres influences agressives.
 - Bien les stocker à plat
 - Article 139 du décret du 8 janvier 1965 : Un examen est à prévoir tous les 3 mois. Le résultat doit être consigné dans le registre de sécurité.

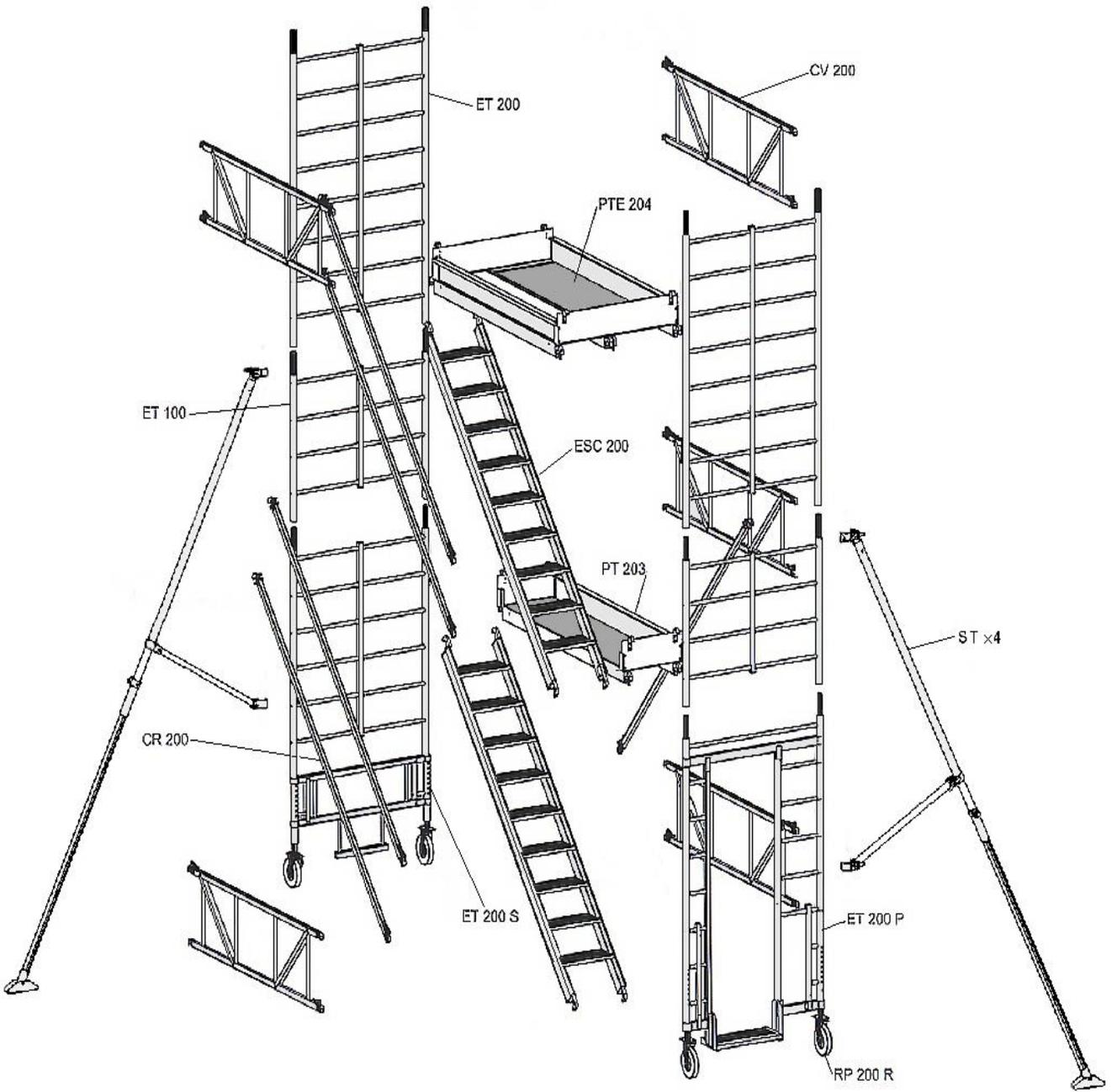
CARACTERISTIQUES

Accès au plateau de travail :	Par escalier à l'intérieur de la structure avec plateau intermédiaire maxi tous les 2 m		
Échafaudage classe 3 :	Charge totale répartie sur l'échafaudage	450 kg	
	Charge maxi admissible par plancher	225 kg	
Hauteur maxi du plateau :	12 m (à l'intérieur) 8 m (à l'extérieur)		
Limite maxi au vent :	45 km/h		
Roues :	Ø 200 à frein		
Dimension hors tout :	Base :	Longueur	2070 mm
		Largeur embase	1300 mm
	Avec stabilisateurs type standard	Selon hauteur	
	Avec stabilisateurs type pivotant	Longueur	3980 mm
		Largeur	3450 mm

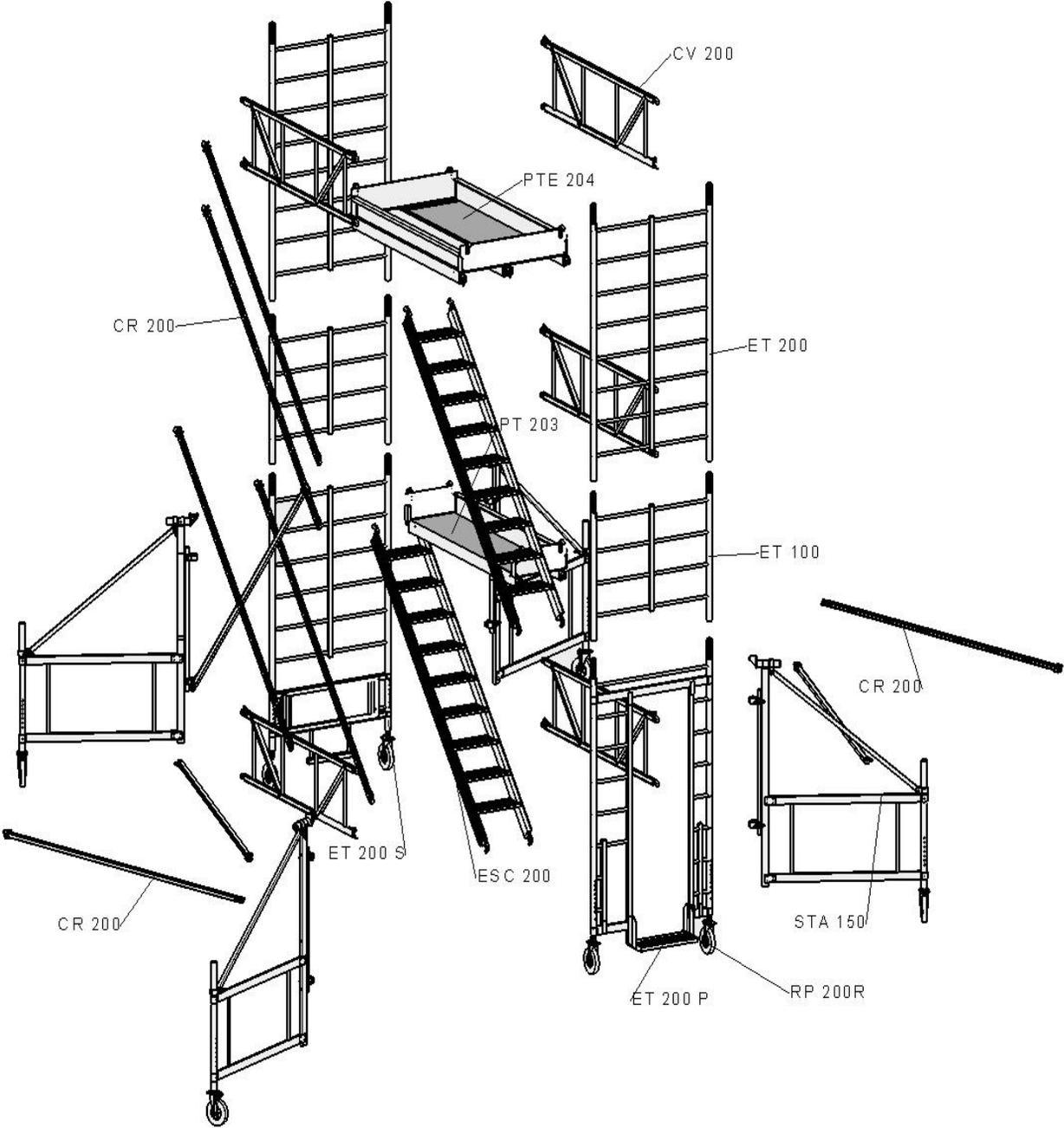


Pour l'utilisation avec plusieurs plateaux, s'assurer que la charge totale utile est inférieure à la charge totale admissible.

TES
 exemple 4 m plateau
 6 m travail



TER
 exemple 4 m plateau
 6 m travail



COMPOSITION

				TES													
Longueur		2 m															
Largeur		1,20 m															
Kg				ET 100	ET 200	ET 200 S	ET 200 P	RP 200 R	CV 200	CR 200	PTE 204	PT 203	ST 200	R 2/4	RL 300	ESC 200	TPTF 100
Kg				Echelle 1 m	Echelle 2 m	Echelle standard 2 m	Echelle Passage 2 m	Roue Ø 200 sur pied Réglable	Contreventement	Croisillon	Plateau Double + 4 Plinthes	Plateau + 3 Plinthes	Stabilisateur Standard 2 m	Rallonge 2 à 4 m	Rallonge 4 à 6 m	Escalier 45° 2 m	Escalier 45° 1 m+Plateau
TE 0220 R *	4,30 m	2,30 m	141	2	/	1	1	4	4	3	1	/	/	/	/	1	/
TE 0320 R	5,30 m	3,30 m	182	2	1	2	/	4	4	3	1	/	4	/	/	1	1
TES 0420 R	6,30 m	4,30 m	224	2	2	1	1	4	5	5	1	1	4	/	/	2	/
TES 0520 R	7,30 m	5,30 m	259	2	3	2	/	4	5	5	1	1	4	4	/	2	1
TES 0620 R	8,30 m	6,30 m	301	2	4	1	1	4	6	7	1	2	4	4	/	3	/
TES 0720 R	9,30 m	7,30 m	327	2	5	2	/	4	6	7	1	2	4	4	/	3	1
TES 0820 R	10,30 m	8,30 m	369	2	6	1	1	4	7	9	1	3	4	4	/	4	/
TES 0920 R	11,30 m	9,30 m	409	2	7	2	/	4	7	9	1	3	4	4	4	4	1
TES 1020 R	12,30 m	10,30 m	451	2	8	1	1	4	8	11	1	4	4	4	4	4	5
TES 1120 R	13,30 m	11,30 m	477	2	9	2	/	4	8	11	1	4	4	4	4	5	1
TES 1220 R *	14,30 m	12,30 m	519	2	10	1	1	4	9	13	1	5	4	4	4	6	/
Poids (Kg)				5,30	10,70	13,20	16,70	4,20	5,30	2,20	41,00	22,00	3,60	2,20	3,40	15,10	19,10

				TER													
Longueur		2 m															
Largeur		1,20 m															
Kg				ET 100	ET 200	ET 200 S	ET 200 P	RP 200 R	CV 200	CR 200	PTE 204	PT 203	RL 300	STA 150	ESC 200	TPTF 100	
Kg				Echelle 1 m	Echelle 2 m	Echelle Standard 2 m	Echelle Passage 2 m	Roue Ø 200 sur pied Réglable	Contreventement	Croisillon	Plateau Double + 4 Plinthes	Plateau + 3 Plinthes	Rallonge 4 à 6 m	Stabilisateur Roulant	Escalier 45° 2 m	Escalier 45° 1 m+Plateau	
TE 220 R	4,30 m	2,30 m	#N/A	2	/	1	1	4	4	2	1	/	/	/	1	/	
TER 320 R	5,30 m	3,30 m	#N/A	2	1	2	/	8	5	6	1	1	/	4	1	1	
TER 420 R	6,30 m	4,30 m	#N/A	2	2	1	1	8	5	9	1	1	/	4	2	/	
TER 520 R	7,30 m	5,30 m	#N/A	2	3	2	/	8	6	9	1	2	/	4	2	1	
TER 620 R	8,30 m	6,30 m	#N/A	2	4	1	1	8	6	12	1	2	/	4	3	/	
TER 720 R	9,30 m	7,30 m	#N/A	2	5	2	/	8	7	12	1	3	/	4	3	1	
TER 820 R	10,30 m	8,30 m	#N/A	2	6	1	1	8	7	15	1	3	/	4	4	/	
TER 920 R	11,30 m	9,30 m	#N/A	2	7	2	/	8	8	15	1	4	4	4	4	1	
TER 1020 R	12,30 m	10,30 m	#N/A	2	8	1	1	8	8	18	1	4	4	4	5	/	
TER 1120 R	13,30 m	11,30 m	#N/A	2	9	2	/	8	9	18	1	5	4	4	5	1	
TER 1220 R	14,30 m	12,30 m	#N/A	2	10	1	1	8	9	21	1	5	4	4	6	/	
Prix Unit. (€)																	
Poids (Kg)				5,30	10,70	13,20	16,70	4,20	5,30	2,20	41,00	22,00	3,40	9,70	13,00	#N/A	

INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET D 'UTILISATION



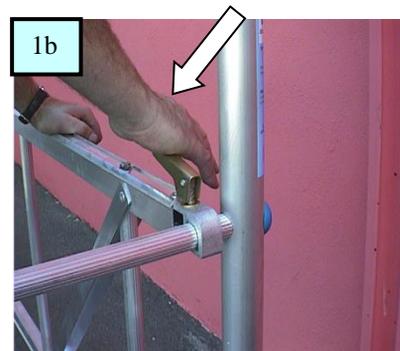
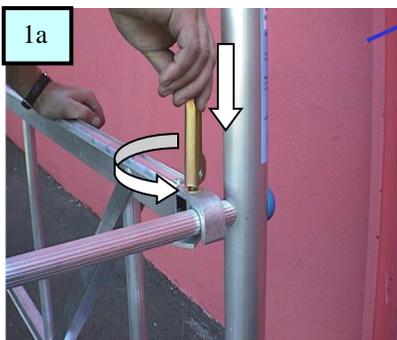
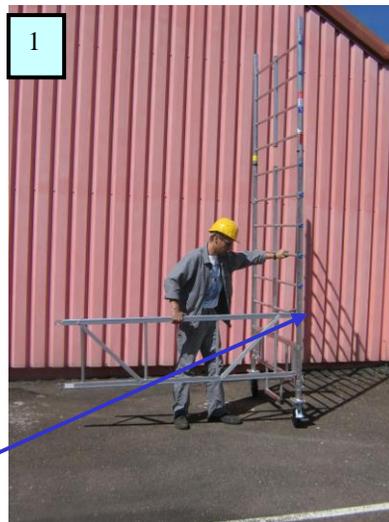
- *Le montage le démontage et l 'utilisation des échafaudages roulants ne peuvent être faits que par des personnes formées aux instructions de montage et d 'utilisation.*
- *Les éléments endommagés, défectueux ou de marques différentes ne doivent jamais être utilisés.*

MONTAGE DE LA BASE POUR TES. 220. 420. 620. 820. 1020.

- Fixer le contreventement CV 200 sur le 1er et 3ème barreau de l 'échelle ET 200 S + ET 100 (fig. 1)

Important : pour le montage en sécurité mettre l 'échelle ET 100 sur l 'embase dès le début du montage

- Presser sur la came et tourner (fig. 1a)
- Rabattre la came (fig. 1b)
- Fixer le CV sur la 2ème échelle ET 200 (fig.2)
- Fixer le 2ème CV (fig. 2a)



MONTAGE DE LA BASE POUR TES et TER 320-520-720-920-1120



- Monter la base (fig. A) idem (fig. 1) mais avec 2 ET 200S
- Poser le plateau larg. 460 et l 'escalier TPTF 100 (fig. B et C)
- Poser le 2^{ème} plateau sur le même barreau que l 'escalier (fig. D)
- Fixer le CV 200 à 4 barreaux au dessus du plateau (fig. E)
- Mettre les plinthes (fig. F et G profil alu à l 'extérieur)
- Continuer le montage normal avec ET 200 tel que défini à partir de la fig.7

MISE A NIVEAU ET EMBOITEMENT



• L'opérateur doit s'assurer que l'échafaudage est monté sur une surface plane, capable de supporter le poids de la structure chargée et qu'il est bien monté verticalement.

• Les pieds réglables servent uniquement aux rattrapages des faux niveaux.



• Mettre à niveau les échelles et la structure à l'aide des pieds réglables (fig. 3 et 3a)

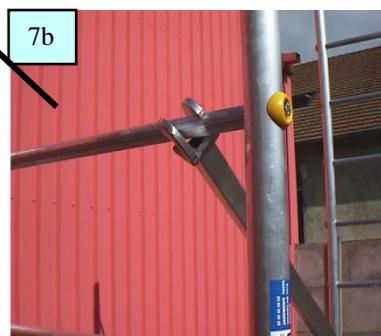
MONTAGE DU PREMIER NIVEAU



- Mettre l'escalier ESC 200 (fig. 4)
- Poser le plateau PT 203 sur le dernier barreau de la ET 200 (fig 5)
- Verrouiller les crochets (fig 5a)



MONTAGE DES GARDES CORPS



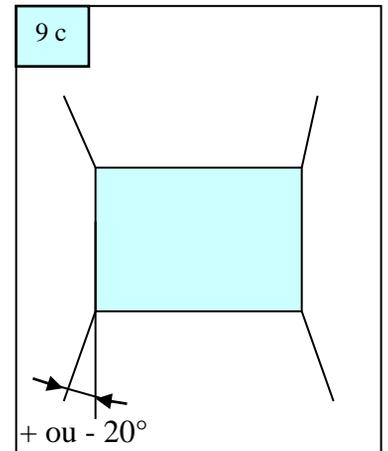
- Fixer le croisillon CR 200 (fig. 7) .
- Emboîter la partie haute du croisillon dans le barreau le plus haut et faire pivoter 1/4 de tour (fig. 7a et 7b)
- Enclencher le crochet bas sur le barreau inférieur et verrouiller la came
- Mettre le second croisillon, deux barreaux en dessous (fig. 7c)
- Mettre le garde corps CV 200 à 4 barreaux au dessus du plateau (fig. 8)



MONTAGE STABILISATEUR TES



- Fixer les stabilisateurs ST à l'aide des 1/2 coquilles de préférence sous un barreau d'échelle (fig. 9)
- Fixer la 1/2 coquille du haut (fig. 9 a)
- Appuyer le stabilisateur bien au sol et serrer la 1/2 coquille (fig. 9 b)
- Respecter l'angle des stabilisateurs + ou - 20° (fig. 9 c)
- Échafaudage monté avec 4 ST (fig. 9 d)



MONTAGE STABILISATEUR TER

9



9a



- Après avoir bloqué les roues
- Fixer les stabilisateurs STA 150 à l'aide des 1/2 coquilles (fig. 9)
- Vérifier que le crochet haut du STA 150 repose sur la bague Ø 60 (fig. 9a)
- Mettre 2 CR 200 en diagonale entre 2 STA 150 (fig. 9 b et 9 c)

9 b



9 c



MONTAGE DES NIVEAUX



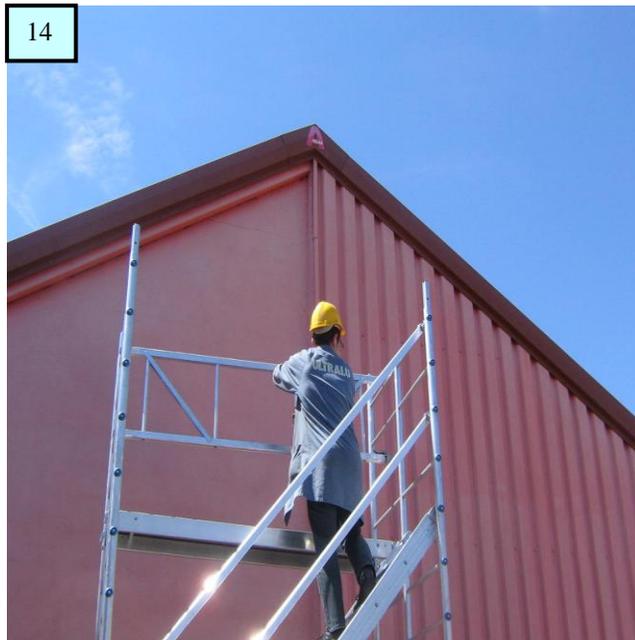
- Emboîter les ET 200 (fig. 10 et 10a) de la même manière que les ET 100 (fig. 10 a-b-c)
- Installer les plinthes voir fig. 15 et 15a
- Positionner l'escalier (fig. 11)
- Fixer les CR 200 (fig. 12) idem que (fig. 7 a-b-c)



13



14



15



15a



Monter toujours dans l'ordre:

- Echelles
- Escalier
- Croisillons
- Plateau (fig. 13)
- Gardes corps (fig. 14) à partir de la troisième marche de l'escalier
- Plinthes (fig. 15 et 15a) Profil alu vers l'extérieur de l'échafaudage

MONTAGE DU PLATEAU DE TRAVAIL



Hisser les plateaux à la corde et les poser sur le même barreau que l'escalier (fig. 16a et b)

plateau à trappe + plateau larg 385mm

Vérifier que l'escalier soit posé à l'intérieur du plateau à trappe (fig. 17)



MONTAGE DES GARDE-CORPS

17



17a



- Hisser le premier CV 200 côté escalier et le fixer sur le dernier barreau à 1m au dessus du plateau (fig. 17 et 17a), en restant sur l 'escalier.
- Hisser le second CV 200 et le fixer côté croisillons à l'aide du SECURISSET à partir du plateau inférieur.
- Hisser et placer les plinthes autour du plateau (fig. 18 -a et b)

18



18a



18b



MONTAGE DES RL 300



• Les rallonges de stabilisateurs RL 300 doivent être fixées à partir d'une hauteur plateau de 9 m



TES



TER



GARANTIE

Nos échafaudages sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dues au mauvais montage ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normal
- aux pièces et pièces de rechange qui ne sont pas d'origine ULTRALU
- en cas d'utilisation de pièces ou de montage qui ne sont pas de notre provenance
- si l'échafaudage n'est pas monté, démonté, utilisé ou déplacé selon nos notices de montage
- en cas d'utilisation par des personnes non qualifiées (voir notice de montage et d'utilisation)
- en cas de manque visible d'entretien prescrit

CONDITIONS DE GARANTIE

ULTRALU décline toute responsabilité pour les échafaudages qui ne seront pas :

- montés et utilisés selon les prescriptions de ce manuel
- exclusivement constitués des pièces ULTRALU

Le levage de structures d'échafaudage présente des risques. Afin de prévenir ces risques, il convient de respecter les règles de l'art ainsi que les prescriptions spécifiques au matériel.

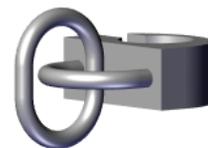


Des anneaux de levage avec collier seront à visser au niveau des flèches présentes sur l'exemple ci-contre.

Quelle que soit la hauteur de l'échafaudage, les anneaux de levage devront être sur la dernière échelle faisant office de garde corps, au dessus du plateau et sous un barreau



Poids échafaudage < 270 Kg



Poids échafaudage > 270 Kg

Tous les éléments doivent être solidaires entre eux pour éviter le désassemblage et la chute d'éléments. Toutes les échelles seront alors assemblées à l'aide la visserie suivante :

- Vis 8 x 90 (x2 par échelle)
- Rondelle RI JZ 8 (x2 par échelle)
- Poignée de serrage 3 branches (x2 par échelle)



- Les escaliers dans les échafaudages de type TE seront à retirer avant le grutage

Le serrage des colliers ainsi que des manettes devra être contrôlé avant toute utilisation des anneaux de levage à la grue.

Le filetage de la vis doit dépasser de la manette.



VERIFICATIONS AVANT ET APRES LEVAGE :

Avant :

S'assurer que la vérification journalière a été faite selon l'arrêté du 21 Décembre 2004 et que les dispositions nécessaires au levage sont respectées :

- Absence de personnel et d'objet sur la structure
- Présence de contreventement et d'éléments de solidarisation de la structure pour le levage
- Conformité avec la notice
- Vérification des conditions météorologiques
- Prévision d'une zone de réception dégagée et sécurisée pour la repose de la structure

Après :

Vérification de remise en service selon l'arrêté du 21 Décembre 2004

Entretien et maintenance :

Vérification des accessoires de levage (colliers et anneaux, ensemble de visserie et manette) visuellement avant tout levage.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

*Interdiction de transporter des charges au-dessus des personnes (Art. R4323-36)

*Les accessoires de levage doivent être correctement entreposés et retirés du service dès qu'ils présentent des défauts (Art. R4323-9)

*Il est interdit de lever des structures avec des personnes dessus (Art. R4323-31)

*L'employeur doit former à la sécurité l'ensemble de ses salariés à leurs postes de travail, incluant notamment les opérations de levage (Art. L4141-2 et R 4541-7)

*Les équipements de travail et les moyens de protection mis en service ou utilisés dans les établissements destinés à recevoir des travailleurs sont équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs, y compris en cas de modification de ces équipements de travail et de ces moyens de protections (Art. L4321-1)